

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE D'AVALLON

N° AG328/2022

ARRÊTÉ
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE
DE FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

Le Maire de la Ville d'AVALLON,

VU les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020,

VU les procès-verbaux et délibérations de l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté n° AG52/2021 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Gérard DELORME, Conseiller Municipal,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'absence et/ou d'empêchement du Maire et des Adjoints, il est nécessaire d'assurer les célébrations civiles.

ARRÊTE

Article 1^{er} - Monsieur Gérard DELORME, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil le **SAMEDI 1^{er} OCTOBRE 2022** pour une célébration civile.

Article 2 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis, pour ampliation à l'intéressé, à Madame la Sous-Préfète d'Avallon et au Procureur de la République.

AVALLON, le 26 septembre 2022

Le Maire,



Jamilah HABSAOUI